

# **Charte « QUALITE » – Ethique – Obligations ?**

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

### **Charte « QUALITÉ » – Éthique – Obligations ?**

**Les courtiers en solutions solaires du Cabinet EXCELNERGY Partner doivent « se comporter d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle en tenant compte des droits et des intérêts des clients ».**

Ils sont tenus au respect d'une charte « QUALITÉ » très rigoureuse, permettant de témoigner auprès de chaque client d'un niveau de prestations de haut niveau, justifiant d'une totale confiance.

**Devoir d'écoute** : comprendre la situation et les attentes du client sans jugement, et les reformuler. Le courtier doit avoir une vision globale et précise de chaque situation pour proposer des solutions adaptées aux objectifs du client.

**Devoir de conseil** : présenter les meilleures solutions en prenant en compte les besoins et contraintes financières. Il explique en toute transparence pourquoi il propose telle ou telle solution. Pour certains projets complexes, il est fait appel au concours de compétences et qualifications requises

auprès de bureaux d'études spécialisés pour réaliser leur mission dans les règles de l'art, textes et normes en vigueur.

**Devoir de loyauté** : c'est le client qui mandate le courtier. Les intérêts du client passent donc avant les intérêts des entreprises sollicitées, mais aussi avant les intérêts du courtier lui-même.

**Devoir éthique** : Les experts et courtiers du Cabinet EXCELNERGY Partner sont tenus de garder une totale indépendance juridique et capitalistique à l'égard des entreprises, afin de garantir les prix les plus justes au profit de chaque client. La mise en concurrence se fait en toute transparence en fonction du cahier des charges élaboré avec chaque client, pour chaque projet, dans le cadre d'une convention de mission signée entre les parties.

**Devoir de sécurité** : S'assurer que les entreprises retenues pour la réalisation de chaque projet soient en mesure de respecter les engagements pris, au tarif convenu, et dans les délais prévus. S'assurer également qu'elles disposent des compétences, habilitations, assurances et garanties légales requises. Qu'elles respectent les obligations fiscales et sociales, qu'elles respectent les règles de sécurité, sanitaires et les réglementations du marché. Le courtier est également très vigilant sur la capacité financière des entreprises mises en concurrence.

**Devoir d'efficacité économique** : Toutes les solutions préconisées visent à réaliser des économies budgétaires aussi bien dans l'exécution du projet que dans la période ultérieure d'exploitation et ce, de portée durable. La recherche de rentabilité optimale des centrales solaires de production d'électricité sera toujours privilégiée au regard des évolutions technologiques et des prix d'installation pratiqués.

Le courtier permet au client de gagner du temps, d'obtenir les

réponses aux objectifs qu'il s'est fixé et de cibler les professionnels les plus compétents aux meilleures conditions financières.

**Rémunération** : le courtier ne perçoit aucun honoraire ou commission de son client. La seule rémunération en contrepartie des services rendus pour la bonne fin de chaque projet vient d'une commission de courtage versée par l'entreprise choisie par le client.